

COMPTE-RENDU

COMITE DES PARTENAIRES

Lieu : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Date : Mardi 28 Février 2023

Elus présents :

Monsieur Claude SERRA (Le Tignet)

Elus excusés :

Monsieur Jérôme VIAUD (Président)

Monsieur Pierre ASCHIERI (Mouans-Sartoux)

Monsieur Jean-Marc DELIA (Saint Vallier-de-Thiery)

Monsieur Christian ORTEGA (La Roquette-sur-Siagne)

Monsieur Marino CASSEZ (Gars)

Personnes conviées présentes :

Madame Anne GIOFFREDO (CCI Nice Côte d'Azur) en visio

Madame Nicole SPIELMANN (Centre Hospitalier de Grasse)

Monsieur Thierry DOUTEAUD (Centre Hospitalier de Grasse)

Monsieur Tancrede BONNICI (CE Fénelon)

Monsieur Lionel LEANDRI (CE Fénelon)

Monsieur Gabriel BOUILLON (CDD CAPG)

Monsieur Jean-Pierre ROZELOT (CDD CAPG)

Monsieur Hadrien ARPURU (Coordinateur Entreprises des Bois de Grasse)

Madame Laetitia JULIEN (Coordinatrice Choisir le Vélo)

Madame Hélène DURAND (Administrée de Saint Cézaire-sur-Siagne)

Madame Sandrine PEDRAZA (Administrée de Peymeinade)

Madame VIOT Mathilde (Administrée de Séranon) en visio

Personnes conviées absentes :

Monsieur Jean-François DELGADO (Délégué Moventis)

Madame Muriel SCOTTO (Administrée du Tignet)

Monsieur Didier DAMBREVILLE (CMAR PACA de St Laurent-du-Var Territoires des A-M)

Monsieur Philippe MASSE (PRODAROM)

Monsieur Claude MUZZIN (Fédération Economique de Grasse)

Madame BECCHETTI et Monsieur BUSCAJA (Association Syndicale Libre des Colotis de l'Argile)

Madame SEMPELS et Monsieur GSCHWIND (Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse)

Madame GARNIER et Monsieur ALUNNI (Initiatives Terres d'Azur)

Monsieur LANGASQUE (Représentent de la ZA de la Festre)

Madame Béatrice LUPANO (FNTR Alpes-Maritimes)
Monsieur Antony SORRENTO (APF France handicap des Alpes-Maritimes)
Monsieur Philippe CRETIN (FNAUT Provence-Alpes-Côte d'Azur)
Madame Corinne LESAGE (FCPE)
Madame GALLIEN et Monsieur MELE (Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur)
excusés

Techniciens présents :

Madame Nathalie CAMPANA, Directrice Générale Adjointe, CAPG
Monsieur Raphaël FLATOT, Responsable Service Mobilités-Transports, CAPG
Madame Magali GUSELLA, Assistante Service Mobilités-Transports, CAPG
Monsieur Fabien VIAN, Directeur Régie Sillages

Ordre du jour :

- 1) Projet de Bus à Haut Niveau de Service
- 2) Sillages – Point sur la nouvelle DSP
- 3) Le covoiturage avec Klaxit
- 4) La Bicyclette du Pays de Grasse et les Boxyclettes
- 5) Poursuite du déploiement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE)
- 6) Le management de la mobilité
 - Questions diverses

Monsieur Claude SERRA ouvre le Comité des Partenaires et remercie les membres du comité pour leur présence, et indique que ce Comité est à prévoir une fois par semestre.

I- Projet de Bus à Haut Niveau de Service

Monsieur Raphaël FLATOT explique ce qu'est un Bus à Haut Niveau de Service, ainsi qu'un site propre pour autobus. Il expose les objectifs de ce projet entre la gare de Grasse et Mouans-Sartoux avec entre autres l'amélioration du temps de parcours avec une offre largement dimensionnée. Il indique que 2 variantes ont été soumises à une concertation qui a eu lieu du 22 septembre au 07 décembre 2022, que le bilan de la concertation a été délibéré au Conseil communautaire du 09 février 2023, et que c'est la variante « route de Cannes » qui a été retenue. Il évoque les prochaines étapes de ce projet qui prévoit une mise en service du BHNS fin 2028 - début 2029. Il indique que ces dates ont été définies en fonction des subventions de l'Etat obtenues, grâce à un appel à projets pour lequel la CAPG percevra 4,890 millions d'euros et soumises à un démarrage des travaux avant fin 2025.

Monsieur Tancrede BONNICI demande si un prolongement du BHNS Grasse – Mouans-Sartoux est prévu au-delà de Mouans-Sartoux.

Monsieur Raphaël FLATOT répond qu'aujourd'hui ce sont les infrastructures qui sont travaillées pour qu'elles puissent bénéficier à la liaison Cannes-Grasse avec la ligne 600 de la Région. Il y aura un BHNS Grasse – Mouans-Sartoux en correspondance avec la ligne Palm Express B du réseau Palm Bus. Il indique que la CAPG est en relation avec Palm Bus et la CACPL pour ce projet.

Monsieur Claude SERRA ajoute qu'il y aura une jonction entre Mouans-Sartoux et Mougins.

Madame Hélène DURAND interroge sur la possibilité d'une jonction pour desservir Sophia-Antipolis.

Monsieur Raphaël FLATOT répond qu'il existe la ligne 530 qui effectue une liaison Grasse – Sophia-Antipolis et qui empruntera l'infrastructure. Il indique aussi qu'un travail est effectué dans le cadre du Pôle Métropolitain pour des services de Mobilités à l'échelle du même bassin de vie comme par exemple les bornes de recharges pour véhicules électriques WiiiZ, et la ligne 18 de la CACPL vers la CAPG qui a été mise en place en 2019 entre la Roquette-sur-Siagne et Mandelieu Gare routière.

Madame Hélène DURAND explique que de nombreux problèmes se posent, notamment quant aux multiples abonnements nécessaires, aux problèmes de correspondances d'horaires...

Monsieur Claude SERRA explique qu'actuellement, il y a une AOM pour chaque structure organisatrice qui doit desservir son territoire grâce au VM (Versement Mobilité) versé par les entreprises. Toutefois, la loi donne la compétence de coordination des Transports à la Région. Il indique que le 1^{er} Ministre a annoncé 100 Milliards d'euros pour les grandes agglomérations d'ici 2030, qui donne l'espoir de pouvoir répondre à un appel à projets pour améliorer les transports et financer une partie des coûts.

Monsieur Raphaël FLATOT souligne qu'il y a effectivement des tarifications différentes sur chaque territoire. Cependant, dans une logique de facilitation la « Carte AZUR » permet de circuler sur l'ensemble des Alpes-Maritimes (Hors TER). A l'échelle des réseaux de bus des tarifications zonales permettent d'emprunter tous les réseaux, y compris TER, sur la zone choisie (exemples : Pass 1 zone Sillages uniquement à 34€/mois, Pass 2 zones CACPL +Sillages à 63€/mois, Pass 3 zones CACPL+Sillages+CASA à 73€/mois et Pass Intégral (tout le 06) à 80€/mois).

II- Sillages point sur la nouvelle DSP mise en place au 01/01/23

Monsieur Raphaël FLATOT rappelle les grands principes voulus par la CAPG pour le nouveau réseau Sillages, à savoir :

- ✓ Amélioration de la desserte Centre-Ville de Grasse ;
- ✓ Poursuite de la constitution d'un véritable réseau urbain (préfiguration du BHNS et complémentarité des lignes structurantes avec le BHNS ;
- ✓ Suppression des lignes et portions à très faible fréquentation et mise en place du service « Sillages à la demande » ;
- ✓ Suppression des lignes urbaines à vocation scolaires afin d'être conforme à la jurisprudence, avec mise en place de lignes uniquement scolaires ;
- ✓ Création d'un nouveau dépôt de bus.

Le 1^{er} objectif de la DSP est avant tout l'amélioration du service public des transports urbains et scolaires.

Il précise que les délais de transition ont été très courts, puisque le contrat a été signé le 24/10/2022 pour une mise en place effective au 01/01/2023.

Monsieur Claude SERRA indique que la loi LOM oblige le verdissement de la 25% de la flotte en bus électriques, et que le nouveau dépôt permettra de recharger ces bus électriques. Il souligne que de nombreuses problématiques, quant à la mise en place de la DSP, sont remontées (ex : enfants qui doivent attendre le bus en permanence, les chauffeurs de bus qui ne s'arrêtent pas quand le bus est plein sur les lignes urbaines, etc...). Il indique qu'à terme tous les bus scolaires auront une couleur différente des bus urbains (jaune pour les scolaires).

Monsieur Raphaël FLATOT rappelle que l'arrivée des lignes régionales à la gare SNCF de Grasse et non en centre-ville de Grasse depuis juillet 2022 est un problème supplémentaire pour la CAPG auquel il a fallu pallier. Le réseau a ainsi dû être retravaillé en pleine négociation du choix du délégataire.

Monsieur Claude SERRA précise que ce changement est la décision et la responsabilité du Conseil régional, et que malgré toutes les diverses augmentations (électricité, carburant...) la tarification du réseau de bus Sillages est restée identique.

Monsieur Raphaël FLATOT présente le visuel du futur dépôt de bus qui sera positionné route de Cannes à Grasse en direction de Mouans-Sartoux face à GIFI. Il expose le nouveau réseau Sillages en quelques chiffres. Il rappelle que les lignes scolaires doivent desservir les entrées de 08h00 et 09h00, et les sorties de 16h00, 17h00 et 18h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; et les sorties de 12h00 et 13h00 les mercredis. Il précise que les lignes scolaires du Haut Pays sont ouvertes à tous (et pas uniquement aux scolaires) dans une logique d'offrir des services supplémentaires aux habitants de ce secteur.

Monsieur Raphaël FLATOT explique les raisons de la passation d'un Avenant n°1 alors que le contrat n'avait pas encore débuté. En effet, le réseau intégré à l'Appel d'offre était basé sur les besoins scolaires de septembre 2021, mais entre-temps la Région a modifié ses lignes en terminus à la Gare SNCF en juillet 2022 et il a fallu faire des adaptations au niveau des lignes urbaines et scolaires Sillages, suite à la rentrée scolaire et donc faire des adaptations de lignes à intégrer au nouveau contrat. De plus, l'annexe 4 portant sur le règlement a été révisée également pour faire évoluer les points sur l'âge de la gratuité pour les enfants et la verbalisation en cas de non présentation de titre. Il indique qu'un second avenant est en cours au regard des difficultés rencontrées et des évolutions de réseau déjà en place et à venir.

Monsieur Claude SERRA indique qu'il y a toujours des difficultés lorsque l'on passe d'un ancien mandataire à un nouveau délégataire, mais que la qualité du service rendu par Transdev n'y était plus. Il explique que le choix d'une DSP a des avantages, mais que certaines des difficultés rencontrées au 1^{er} janvier 2023 étaient prévisibles car ce n'étaient pas la période la plus facile pour le changement. De plus, le mandataire sortant Transdev n'a pas joué le jeu et n'a pas mis, comme convenu, sa flotte de bus à disposition. Le nouveau délégataire Moventis a dû faire appel en catastrophe à tout ce qu'il trouvait sur le marché en attendant la livraison des bus neufs. Aussi, les chauffeurs repris ne jouent pas le jeu de la qualité du travail, ce qui provoque un certain nombre de dysfonctionnements.

Les horaires et les cadencements déjà revus et certains autres à revoir encore ont un coût.

La priorité du délégataire Moventis, aujourd'hui, se porte sur le recrutement de chauffeurs supplémentaires mais il est difficile de recruter dans un contexte de pénurie.

Monsieur Claude SERRA invite à signaler tous les dysfonctionnements rencontrés sur les lignes.

Monsieur Raphaël FLATOT explique les évolutions des réseaux urbains et scolaires en indiquant que le choix initialement fait par la CAPG était de réduire l'enveloppe budgétaire pour des raisons de contraintes budgétaires. Il indique que les conducteurs sont difficiles à recruter (et encore plus Post Covid) à cause des horaires de travail et du travail les dimanches et les jours fériés.

Monsieur Fabien VIAN indique que le problème se pose en particulier sur le recrutement des conducteurs de bus scolaires car sur ces lignes les conducteurs n'ont pas de contrats avec le même nombre d'heures ni les mêmes salaires que sur les lignes urbaines.

Il explique que pour le Haut Pays, le délégataire cherche un transporteur du côté de Castellane. Il indique comprendre la colère des parents d'élèves mais assure faire au mieux pour gérer les dysfonctionnement au plus vite.

Monsieur Raphaël FLATOT indique que des évolutions sur les lignes urbaines et scolaires devraient encore intervenir. Elles sont initialement prévues autour de la mi-mars.

Monsieur Lionel LEANDRI demande si une remontée de la ligne 610 vers le centre-ville est envisagée.

Monsieur Raphaël FLATOT répond que des négociations avec la Région sont en cours depuis le mois de juillet 2022.

Monsieur Lionel LEANDRI indique que les fréquences des navettes Centifolia sont insuffisantes et les horaires non adaptés.

Monsieur Raphaël FLATOT répond que sur la ligne Centifolia se sont 3 véhicules, pour une fréquence toutes les 20 minutes, qui sont prévus aujourd'hui mais que se sont souvent les conducteurs qui sont absents.

Monsieur Fabien VIAN explique qu'avec Transdev les conducteurs faisaient ce qu'ils voulaient. Aussi, la CAPG a voulu mettre en place une DSP pour responsabiliser le délégataire, mais la loi oblige la reprise des mêmes conducteurs (en tous cas dans un premier temps). Il indique savoir que la qualité du service est mauvaise, que les lignes Centifolia et 5 sont à retravailler, notamment dans le cadre de la desserte du lycée Fénelon qui bénéficiait de la ligne 610 de la Région qui allait en centre-ville jusqu'en juillet 2022. C'est pourquoi un avenant est en cours pour faire les réajustements nécessaires.

Monsieur Raphaël FLATOT indique, qu'en plus des conducteurs, les sous-traitants eux aussi ne jouent pas le jeu...

Monsieur Claude SERRA souligne que la Région fait des économies et que la CAPG essaie de répondre aux besoins en conséquences.

Monsieur Lionel LEANDRI indique être prêt à modifier les horaires au besoin. Il souligne que les problèmes interviennent sur le créneau 07h15 – 08h00, et surtout pour la desserte du lycée Fénelon.

Monsieur Fabien VIAN assure que les scolaires sont la priorité.

Madame Mathilde VIOT demande qui est en charge de la communication car pour le Haut Pays il n'y a pas d'informations.

Monsieur Fabien VIAN répond avoir conscience des gros problèmes de communication en temps réel. Il donne l'exemple du bus de la ligne 18S qui n'est pas passé le 28 février matin et que cette information lui a été donnée par Mme VEYAN. Il explique que souvent les dysfonctionnements du matin à 06h00 ne sont transmises par le délégataire qu'à 08h00 car pendant le créneau 06h00-08h00, il a tenté de trouver une solution de remplacement. Il indique, qu'à ce jour, certains véhicules scolaires ne sont pas encore équipés pour la géolocalisation. Quant à l'affichage des horaires, les sérigraphies sont actuellement à l'impression.

Monsieur Claude SERRA souligne que la CAPG a pour rôle d'assurer un service public à la population, et que le nécessaire sera fait avec le délégataire Moventis pour y arriver.

Madame Sandrine PEDRAZA indique pour la ligne scolaire, l'arrêt du chemin de la Frayère à Peymeinade est mal placé et seulement indiqué par un seul poteau peu voyant.

Monsieur Claude SERRA répond qu'en effet cette ligne ne fonctionnait plus car le gabarit des bus a été changé et qu'avec ce gabarit ils ne pouvaient plus passer à certains endroits à cause de véhicules mal garés, c'est pourquoi des modifications de trajet ont du être faites. Il indique qu'il se rendra au dit arrêt afin de visualiser ce poteau mal placé et peu voyant.

Madame Sandrine PEDRAZA demande pourquoi la géolocalisation est si difficile à mettre en place.

Monsieur Fabien VIAN répond que la commande des équipements a été faite en Mai, et que les équipements ont été livrés début octobre. Cependant, à ce jour, un grand nombre de véhicules n'est toujours pas équipé du dispositif de géolocalisation (surtout sur les véhicules scolaires). Il indique que ce problème sera évoqué lors de la réunion prévue avec le délégataire le 07 mars 2023. De plus, même lorsque les équipements sont installés encore faut-il que le conducteur active la géolocalisation.

Madame Sandrine PEDRAZA indique savoir que les salariés sont très bien protégés en France mais se demande quand ces dysfonctionnements seront solutionnés. Elle s'inquiète également concernant les comportements routiers des conducteurs.

Madame Hélène DURAND demande si la billettique est obligatoirement couplée avec la géolocalisation.

Monsieur Fabien VIAN explique que la CAPG a fait le choix des 2 systèmes en 1. Le système fonctionne bien mais il doit être utilisé correctement et surtout être activé. A l'heure actuelle, si le système billettique n'est pas activé, le délégataire ne perçoit pas d'argent. Cela ne pourra pas durer sur le long terme.

Madame Hélène DURAND explique les difficultés pour l'usager par rapport à toutes les entités et à tous les tarifs différents selon les entités, plus les bus qui ne s'arrêtent pas aux arrêts. Elle indique qu'il est impossible de faire du St Cézaire-Sophia en transports en commun car cela prendrait plus de 2h30. Elle souligne qu'il n'y a pas de bus entre St Cézaire et St Vallier le week-end, alors que les collégiens des 2 communes qui sont dans le même collège à St Vallier ont souvent besoin d'échanger et de travailler ensemble.

Monsieur Raphaël FLATOT répond qu'en effet des lignes ont été supprimées ou revues pour des raisons de trop faibles fréquentations, et donc de coûts. Il ajoute également qu'à ce jour une telle ligne n'aurait pas une fréquentation suffisante pour être mise en place.

Madame Mathilde VIOT indique que les administrés du Haut Pays sont démotivés et ne veulent plus prendre le bus.

Madame Sandrine PEDRAZA demande si à l'avenir il y aura plus de communication.

Monsieur Claude SERRA répond que l'on trouve des problèmes de saturation routière partout. Il indique que l'ambition de la CAPG est de tenter d'améliorer la fluidité du trafic en améliorant la qualité du transport collectif, en développant le covoiturage et en incitant à utiliser des VAE. Il reconnaît les problèmes de fiabilité du réseau et indique qu'un durcissement est à venir envers le délégataire et les conducteurs.

Madame Hélène DURAND demande pourquoi le tarif pour personne handicapée n'est valable que pour les habitants de Grasse.

Monsieur Raphaël FLATOT indique que le « Pass Ville de Grasse » est actuellement une action sociale mise en place par le Ville de Grasse uniquement. Cette action a un coût important pour la commune qui ne peut pas forcément être assumé par de plus petites communes.

III- Le covoiturage avec KLAXIT

Monsieur Raphaël FLATOT rappelle l'engagement de la CAPG sur la promotion et le développement de la pratique du covoiturage, et le partenariat avec la société de covoiturage Klaxit depuis septembre 2020.

Il fait un point sur les chiffres clés de l'action qui fonctionne très bien au 27 février 2023, à savoir : 30 600 trajets en covoiturage, 564 000 kilomètres parcourus et 64 000 kilos de CO2

économisés. Il précise que le covoiturage est principalement pratiqué pour des trajets Grasse-Grasse, mais qu'il est toutefois présent sur l'ensemble du département (cf : support PDF).

Il indique qu'il y a eu une importante progression de la pratique du covoiturage notamment lors de l'augmentation des prix du carburant et aujourd'hui encore plus avec les problèmes de transports en communs rencontrés.

Il rappelle que la CAPG a mis en place un incitatif financier qui était de 60 000€ en 2022, et augmenté à 100 000€ pour 2023, ce qui sera sûrement insuffisant pour 2023. Cet incitatif finance le conducteur à hauteur de 1,50€ le trajet par covoitureur transporté.

La promotion se fait notamment en entreprises dans le cadre des Plans de Mobilité Entreprises.

IV- La Bicyclette du Pays de Grasse et les Boxyclettes

Monsieur Raphaël FLATOT rappelle que le service la Bicyclette a été lancé en 2018 avec 24 VAE.

Aujourd'hui, le service dispose de 73 VAE. Il présente les chiffres clés au 31/12/22. Il indique qu'au regard de l'engouement des administrés pour ce service afin d'optimiser le calendrier de réservation et de proposer une offre adaptée aux usagers ayant un besoin ponctuel de vélos, il sera prochainement soumis la révision des CGU de ce service (proposition d'une formule à la semaine et proposition d'une interdiction de louer un vélo avec un renouvellement trop fréquent), et également pour maintenir l'objectif premier de la CAPG qui est de faire découvrir et essayer le VAE pour ensuite inciter à acquérir son propre VAE.

Madame NICOLE SPIELMANN indique que la convention avec le Centre Hospitalier de Grasse a pris fin et qu'il va falloir la renouveler. Elle précise que l'hôpital a acheté ses propres vélos pour compléter l'offre pour ses salariés, cependant 2 freins sont rencontrés : le manque de pistes cyclables et la sécurisation.

Monsieur Raphaël FLATOT conçoit qu'il y a un gros travail à faire sur la partie sécurisation, mais explique que sur le territoire de la CAPG des problèmes d'emprise sont rencontrés pour développer les pistes cyclables. Il indique toutefois qu'un projet de piste cyclable sur le Boulevard Emmanuel Rouquier à Grasse est à l'étude.

Monsieur Hadrien ARPURU explique que certains chefs d'entreprise des Bois de Grasse ne souhaitent pas communiquer sur le vélo à cause des problèmes de sécurité. Il faudrait se donner les moyens de mettre en place des aménagements pour améliorer la sécurité.

Monsieur Raphaël FLATOT indique qu'en plus des problèmes d'emprises, il est nécessaire de financer ces aménagements relativement coûteux, notamment en répondant à des appels à projets.

Monsieur Claude SERRA précise que la réglementation est très stricte pour la voirie automobile.

Madame Laetitia JULIEN indique que l'Association Choisir le Vélo peut aider les personnes intéressées à appréhender les routes et le partage des routes. Elle invite la CAPG à revenir vers l'association avant de finaliser les projets de pistes cyclables.

Monsieur Raphaël FLATOT indique qu'actuellement la CAPG compte 13 stationnements de boxyclettes, et que l'implantation de 20 nouvelles boxyclettes est prévue entre 2023 et 2024. Ces boxyclettes permettent de stationner gratuitement les vélos en toute sécurité. Il informe que pour éviter le vol des vélos, l'installation d'un bicycode sur les vélos est désormais obligatoire.

V- Poursuite du déploiement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques

Monsieur Raphaël FLATOT indique que le réseau WiiiZ, qui permet de recharger les véhicules électriques ou hybrides, compte plus de 100 bornes réparties sur le territoire de la CAPG, de Cannes et d'Antibes. L'évolution du nombre de recharges entre 2022 et 2023 est très forte.

Madame Hélène DURAND évoque des problèmes de panne de bornes de recharge, mais indique que les tarifs sont très attractifs et les bornes très nombreuses.

Monsieur Raphaël FLATOT répond que sur le territoire de la CAPG, en moyenne 97% des bornes sont fonctionnelles en permanence. Le déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques continue dans le cadre du SDIRVE jusqu'à 2026.

VI- Le management de la mobilité

Monsieur Raphaël FLATOT précise qu'à ce jour ce sont déjà plus de 4 500 personnes qui ont déjà été accompagnées au travers des Plans De Mobilités (PDM). Il indique que le PDME des entreprises PARFEX, SAVIMEX, JEAN NIEL, ARTHES, IFF, FIRMENICH et OREDUI a été signé en 2022, celui du SUPER U de Plascassier a été signé début 2023. Aujourd'hui, ce sont les entreprises Robertet et Centipharm qui souhaitent un accompagnement. Et il faudra prévoir également le renouvellement du PDME du Centre Hospitalier de Grasse.

Monsieur Gabriel BOUILLON indique que la société ACRI-ST va sûrement être intéressée par un PDME.

Monsieur Fabien VIAN précise que dans le secteur de la piscine Altitude 500 à Grasse il est possible de faire appel à « Sillages à la demande » et d'avoir recours au covoiturage.

Monsieur Jean-Pierre ROZELOT souligne que lorsque l'entreprise veut embaucher elle est confrontée aux problèmes de transports pour ses futurs salariés.

Monsieur Raphaël FLATOT invite Messieurs BOUILLON et ROZELOT à dire à la société de prendre contact avec la Direction Mobilités-Transports de la CAPG.

Madame Sandrine PEDRAZA demande si dans le cadre des PDM il y a quelque chose de prévu entre Peymeinade et Grasse pour améliorer la circulation.

Monsieur Raphaël FLATOT répond que le futur échangeur de la Paoute va venir soulager le secteur des 4 chemins et que par effet ricochet les ronds-points des Chasseurs Alpains et de la Halte vont se voir allégés. De plus, la requalification du giratoire de la Halte est en cours.

Questions diverses

Madame Mathilde VIOT remercie la CAPG d'avoir convier les citoyens du Haut Pays et indique que si demain les transports en commun fonctionnent à nouveau correctement il y aura du monde qui les utilisera.

Monsieur Claude SERRA indique qu'une réunion de travail avec les maires du secteur Ouest est prévue le 07 Mars 2023. Il remercie toutes les personnes présentes pour leur investissement dans ce Comité des Partenaires.